

Séance du : 26 juin 2025

n° 35/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à 18 heures 15.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 18 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Associatif et Culturel de Labastide d'Anjou, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

Mme Christine BIGNON est désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Virginie MIR, Nathalie NACCACHE, Karine NAVARRO, Estelle VILESPY.

Brice ASENSIO, Serge BARTHES, Pierre BODIN, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Philippe GREFFIER, Dominique GUIRAUD, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Olivier JULLIN, Serge KONDRYSZYN, Christian LAGENTE, Jean LAGOUTTE, Philippe LASMAN, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Daniel RUFFAT, Alain SCHMIDT, Serge SERRANO, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA.

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Alexia BOUSQUET, Marie-France LOISEL, RAMONDA Hervé.

En exercice : 63

Présents : 32

Avait donné pouvoir :

Marius MILHES à Gilbert HEBRARD, Florence SIORAT à Brice ASENSIO, Hélène MARTY à Estelle VILESPY.

Nombre de voix : 35

Excusés :

Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Evelyne CESSSES, Magali COURNEDE, Philippe HEDIN, Laurent HOURQUET, Catherine LATCHE, Patricia MALMAISON, Martine MARECHAL, Roger PEDRERO,

Objet : Mandat au Président pour la signature de l'avenant au CRTE (partie 31/81)

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais ;

Vu le Contrat de ruralité signé entre le PETR du Pays Lauragais et l'Etat sur la période 2018-2020,

Vu le Contrat Territorial Occitanie signé entre le PETR du Pays Lauragais et la Région Occitanie Pyrénées Méditerranées sur la période 2018-2021 et ses dispositifs bourgs centre et dotation expérimentation – innovation,

Vu la délibération n° 33_2021 du 24 juin 2021 donnant mandat au Président pour la signature du Protocole d'intention du CRTE (partie 31/81)

Vu le Contrat de Relance et de Transition et de transition écologique (CRTE) Pays Lauragais signé le 22 décembre 2021.

Monsieur le Président informe le comité syndical, qu'afin d'accélérer la transition écologique du Pays, le Président de la République a annoncé le 25 septembre 2023 l'engagement d'une démarche de planification écologique. Pour atteindre, à l'horizon 2030 les objectifs de décarbonation, de préservation et de restauration de la biodiversité, de gestion durable des ressources et d'adaptation au changement climatique, la mobilisation coordonnée de l'Etat, des collectivités territoriales, déjà actives en la matière, du monde économique et de la société civile est nécessaire.

Les contrats de relance et de transition écologique évoluent en « contrats pour la réussite de la transition écologique » pour enrichir le partenariat local, poursuivre et accélérer la mise en œuvre des actions du projet de territoire à l'échelle du bassin de vie en renforçant les ambitions écologiques selon les orientations des COP régionales et les déclinaisons départementales.

Comme rappelé dans l'instruction du 30 avril 2024 relative à la relance des CRTE, ce contrat constitue un cadre d'échanges avec les partenaires pour identifier les priorités d'action et un vivier de projets portés par les collectivités avec le soutien potentiel financier et en ingénierie de l'État, de ses opérateurs et des autres partenaires publics ou privés.

Le PETR est signataire du Contrat de Relance pour la Transition Ecologique 2021-2026 pour les communautés de communes des Terres du Lauragais et Aux sources du canal du Midi. Il doit évoluer en contrat de Réussite pour la transition énergétique par le biais d'un avenant. Le comité syndical est appelé à donner une autorisation de principe au Président du PETR pour la signature de cet avenant sur la base du modèle présenté.

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après délibération, le Comité syndical DECIDE à l'unanimité :

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. 04 68 69 56 54

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20250626-35_2025-DE

- **D'AUTORISER** M. Le Président ou son représentant à signer l'avenant au CRTE du Pays Lauragais sur la base du modèle présenté et annexé à la présente délibération.
- **DE DONNER** mandat à Monsieur le Président ou son représentant pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Labastide d'Anjou, le 26 juin 2025

Le Président



Gilbert HEBRARD

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 60 56 54

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20250626-35_2025-DE